



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question au Gouvernement n° 400

Texte de la question

LAÏCITÉ ET ISLAM

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Leonetti, pour le groupe UMP.

M. Jean Leonetti. Monsieur le ministre de l'intérieur, dans quelques semaines, le Conseil du culte musulman va se mettre en place. Chacun peut se réjouir, dans ce pays, que l'islam s'organise de manière démocratique et transparente. Mais à cette occasion, certains s'interrogent sur l'opportunité pour l'Etat d'intervenir plus directement soit dans l'organisation, soit dans la construction de lieux de culte, remettant en cause la laïcité. (« *Très bien !* » sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Union pour la démocratie française.)

La France est une république laïque. La laïcité n'est pas un état d'esprit antireligieux, c'est au contraire une neutralité bienveillante à l'égard de toutes les religions et de toutes les convictions. La laïcité, c'est la base de la tolérance, du respect de l'autre et de ses convictions. Elle correspond aux valeurs de la République et à la tradition humaniste de la France. Elle constitue certainement le meilleur atout pour l'intégration des populations étrangères et le meilleur rempart contre l'intégrisme. Elle favorise la citoyenneté et permet de lutter contre le communautarisme et le repli identitaire. La laïcité, c'est le ciment de notre république. (« *Très bien !* » sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe socialiste.)

Un certain nombre de Français s'inquiètent donc de voir remise en cause la loi du 9 décembre 1905 instaurant la séparation des églises et de l'Etat. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la réponse du Gouvernement est sans ambiguïté : il n'y aura pas de modification de la loi de 1905. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe socialiste.*) De ce côté-là, inutile de créer une polémique qui n'a pas lieu d'être.

Il n'est pas inutile, en revanche, de rappeler ce que dit la loi de 1905, à savoir que la République garantit l'exercice des cultes sans en privilégier aucun. Sa traduction républicaine est donc simple : il n'y a pas de citoyens de seconde zone qui seraient les musulmans et qui n'auraient pas le droit de vivre leur foi comme tous les autres. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Affirmer, pour les cinq millions de musulmans français, le droit de vivre sa foi de façon républicaine dans un Etat laïque, c'est prendre le pari de l'intégration et c'est mettre nos compatriotes musulmans à égalité avec nos

compatriotes catholiques, protestants ou juifs.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à tous les ministres de l'intérieur qui m'ont précédé. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Profitez-en car cela ne reviendra pas ! (*Rires.*)

Ils ont tout fait pour construire le Conseil français du culte musulman : M. Joxe, M. Chevènement, M. Vaillant, mais aussi M. Pasqua et M. Debré. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*) Tous ont contribué au succès que nous avons obtenu dimanche avec le Premier ministre en recevant l'ensemble des représentants du culte musulman.

Les 6 et 13 avril prochains, 1 020 lieux de culte et 4 000 délégués vont donc élire les deux tiers du Conseil français du culte musulman. Dans la situation internationale d'aujourd'hui, vous me permettrez de dire que c'est une bonne nouvelle pour nos compatriotes musulmans, pour la France et pour la République.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 400

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2003